#### **Institution Sainte-Marie**

Ecole- Collège 15 boulevard du Commandant Foucaud 16300 BARBEZIEUX

**2** 05 45 78 14 03

**1** 05 45 78 83 18

accueil@sainte-marie-barbezieux.fr



# CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

# **ARTICLE 1** La présente convention règle les rapports de l'entreprise ci-dessous : NOM ou RAISON SOCIALE: Adresse: Tél...... immatriculée sous le N° ..... au Répertoire des Métiers, Registre de Commerce, à la Chambre d'Agriculture pour l'ACTIVITE PRINCIPALE de : Code A.P.E.: entreprise représentée par : M ..... avec le COLLEGE STE-MARIE - 16300 BARBEZIEUX présenté par Madame COURIBAUT Carole, Directrice en ce qui concerne le stage de l'élève : ..... en classe de : ..... **ARTICLE 2** Cette convention sera portée à la connaissance de l'élève et de son représentant légal et devra être émargée par celui-ci préalablement au stage. ARTICLE 3 Ce stage a pour objet essentiel la découverte d'un milieu professionnel précis.

#### **ARTICLE 4**

Durant son stage, l'élève est placé sous l'autorité directe du Responsable de l'Entreprise pendant son séjour dans celle-ci; il reste sous l'autorité du Directeur du Collège en dehors de ses horaires de travail pour les internes, sous celle des parents pour les autres.

### **ARTICLE 5**

communication le Lundi de Mardi de Mercredi de Jeudi de Vendredi de Samedi de	e, l'élève suivra l'horaire de l'entre e lui permettent, c'est-à-dire :	et deet	à
ARTICLE 6  Durant son stage.	, l'élève est soumis au règlement d	e l'entreprise, notamme	nt pour les horaires. En cas de
faute grave, le Ch du Collège. Avan Directeur du Col	nef d'Entreprise se réserve le droit ont le départ du stagiaire, le Chef d'I lège a bien été reçue par ce derniques statut scolaire pendant le dérou	le mettre fin au stage ap Entreprise doit s'assurer er (N° Tél. Collège : 05	orès avoir prévenu le Directeur que l'information adressée au 5 45 78 14 03). Les élèves du
ARTICLE 7			
l'accueille de bi compte-rendu. En fin de stage, i	a effectuer un compte-rendu de sta en vouloir communiquer à l'élèv l sera demandé au responsable de s professeur responsable des stages.	e tout renseignement s	susceptible de documenter ce
ARTICLE 8 A	SSURANCES		
responsabilité civ du trajet, le Chef	ntracte une assurance spécialeme vile des élèves. En cas d'accident s d'Entreprise s'engage à faire toute us est rappelé que :	urvenant à l'élève stagi	aire, soit au cours du stage ou
	SPONSABILITE CIVILE de l'éta	blissement ne couvre qu	ue les dommages causés par le
- En ce qui conce	ns du Maître de stage. Perne les dommages causés à des tier Deuvert par sa propre assurance RES		
- Les professionn CIVILE Entrepri	nels qui accueillent des stagiaires d se.	oivent en aviser leur as	sureur en RESPONSABILITE
ALe représentant d		ALa Directrice de l'é	, letablissement scolaire
Vu et pris connai		Vu et pris connaissa	
ALe professeur pri		ALe représentant lég	, leal de l'élève mineur et l'élève